

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2011/042

DE LA COMMUNE DE RIMEIZE – DEPARTEMENT DE LA LOZERE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mil onze et le trente septembre

A 20 heures, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARIE, Maire.

Présents : Messieurs CHALMETON Jean, PEPIN, COLI, CHAUVET, TRINQUE, BRUNET, BERTHUIT, CHALMETON Daniel, Mesdames PLEKANIEC et ROCLES.

Absent : Messieurs BOURGEOIS, FARGES, CAUSSE, DOMERGUE ; M. CAUSSE donne procuration à Mme ROCLES . Mme ROCLES est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

MISE A DISPOSITION SALLE POLYVALENTE POUR OBSEQUES CIVILES

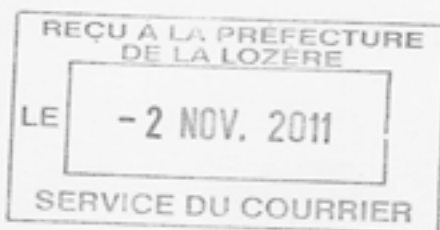
Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la constatation faite par l'Observatoire de la laïcité concernant les obsèques civiles.

En effet, les familles n'ayant pas de lieu pour se retrouver et se recueillir, Monsieur le Maire propose de mettre à leur disposition la salle polyvalente gratuitement.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le 25 octobre 2011

Le Maire,
Jean-Jacques DEMARIE,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 2 Novembre 2011
Et publication ou notification
du 4 Novembre 2011

